



Fonctions :

- Tâches techniques d'exécution dans les domaines variés,
- Gardiennage, surveillance et entretien des immeubles,
- Conduite de véhicules.

[En savoir +](#)

ADJOINT TECHNIQUE (Echelle C1)

→ Accès : RECRUTEMENT DIRECT

- Formation d'intégration [En savoir +](#)
- Formation de professionnalisation [En savoir +](#)

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Indice brut	367	368	370	371	374	378	381	387	401	419	432
Indice majoré	366	367	368	369	370	371	372	373	376	377	387
Durée de carrière : 19 ans	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	3 ans	3 ans	3 ans	4 ans	-

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (Echelle C2)

→ Accès : CONCOURS

- Concours externe, interne et 3^{ème} voie

[En savoir +](#)

- Formation d'intégration

[En savoir +](#)

- Formation de professionnalisation

[En savoir +](#)

→ Accès : AVANCEMENT DE GRADE

Conditions d'avancement :

Avoir atteint au moins le 4^{ème} échelon du grade d'adjoint technique et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent de même niveau + examen professionnel

[En savoir](#)

OU

Justifier d'au moins 1 an dans le 6^{ème} échelon du grade d'adjoint technique et justifier d'au moins 8 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent de même niveau

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Indice brut	368	371	376	387	396	404	416	430	446	461	473	486
Indice majoré	367	369	370	373	374	376	377	385	397	409	417	425
Durée de carrière : 20 ans	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	4 ans	-

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (Echelle C3)

→ Accès : AVANCEMENT DE GRADE

Conditions d'avancement :

Avoir atteint dans le 6^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent de même niveau

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Indice brut	388	397	412	430	448	460	478	499	525	558
Indice majoré	373	375	376	385	398	408	420	435	455	478
Durée de carrière : 19 ans	1 an	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	-

Pour estimer votre traitement de base brut, hors régime indemnitaire, multipliez l'indice majoré par la valeur du point.

À titre indicatif, la valeur du point est égale à **4.92 € à compter du 1er juillet 2023.**

Mise à jour au 01.01.2024